



CNRS-INSERM

INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Loi de programmation pluriannuelle de la recherche – retraites même combat

La loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR) et la réforme des retraites sont intimement liées. En effet, en baissant de 74,8% à 17,8% la cotisation employeur pour le financement des retraites des fonctionnaires, le gouvernement va creuser un trou de 41 milliards d'euros qui ne pourra être comblé que par la baisse des pensions. L'argent qu'il va ainsi récupérer va pour partie servir à financer les mesures qu'il inscrira dans la loi de programmation, mais pour partie seulement. Il est hors de question pour nous de sacrifier nos retraites pour éventuellement récupérer trois sous via la LPPR !

Ainsi, le gouvernement entendait introduire dans la loi de réforme des retraites une revalorisation des rémunérations des enseignants chercheurs et des chercheurs en la reportant dans une autre loi : la LPPR. Mais l'avis du Conseil d'État qualifiant de non-constitutionnelle cette disposition, et critiquant sur de nombreux autres points l'étude d'impact qui lui a été remise, devrait obliger le gouvernement à revoir sa copie. Il n'en est rien, celui-ci s'entête dans l'écriture d'un texte déjà entaché de non-constitutionnalité !

Les premières annonces faites par Mme Vidal ne sont pas brillantes : elle évoque 92 millions d'euros pour revaloriser les primes, ce qui donnerait autour de 37€ bruts mensuels par personnel.

Or le mouvement de contestation contre la réforme des retraites a révélé la faiblesse des rémunérations de la grande majorité des fonctionnaires et parmi eux l'indigence des salaires des personnels enseignants et de recherche. En 15 ans, les agents de la fonction publique ont perdu près d'un quart de leur pouvoir d'achat à cause du quasi gel du point d'indice depuis 20 ans. Les grilles salariales se sont écrasées. Les mesures prises dans le cadre du parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) ont provoqué l'incohérence des grilles.

La LPPR va renforcer la précarité et les recrutements encore plus tardifs. Le projet de loi de retraite rendu public par le gouvernement ne traite pas de la validation des périodes de chômage qui est renvoyée à une ordonnance (il s'agit en tout de 29 points clés renvoyés aux ordonnances!).

Le meilleur moyen d'avoir une retraite décente consiste à augmenter les rémunérations (salaire indiciaire et prime) ainsi qu'à recruter au plus près du diplôme.

Le SNTRS-CGT revendique une autre loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et en particulier :

- La programmation budgétaire d'une augmentation sur 10 ans d'au moins un milliard d'euros par an pour la recherche publique et d'au moins deux milliards d'euros pour le service public de l'enseignement supérieur. Ces budgets doivent permettre aux laboratoires de bénéficier des financements de base nécessaires à leur politique scientifique.

- Un plan de titularisation des personnels précaires et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps. Il est indispensable de doubler les effectifs des organismes de recherche et des universités sur 10 ans pour atteindre un effort de recherche publique à 1 % du PIB.

- La revalorisation de nos carrières car nos grilles et notre régime indemnitaire ne sont pas à la hauteur de la qualification des personnels de la recherche. Les déroulements de carrière doivent être améliorés, la cohérence des grilles entre les corps rétablis. Le minimum de rémunération doit être porté à 1800 € brut par mois. Pour tous, les primes doivent être alignées sur celles des personnels du reste de la fonction publique d'État à qualification équivalente et portées à minima à 30% du salaire, puis intégrées dans celui-ci. Le point d'indice doit être revalorisé.

Le progrès et la justice sociale sont les enjeux d'aujourd'hui, à nous de les porter !

Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche à se réunir sur leurs lieux de travail pour discuter de la réforme des retraites, du projet de LPPR, à débattre de leurs revendications et à développer toutes les formes d'action contre la LPPR. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à participer aux grèves et manifestations interprofessionnelles contre la réforme des retraites, jusqu'à son retrait.

Villejuif, le 30 janvier 2020